



31 JANVIER 2016

## **SARL CENTRALE BIOGAZ DE CHAUMONT**

### **Demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation ENQUÊTE PUBLIQUE**

#### **Procès verbal des observations**

Les observations recueillies lors de l'enquête ont fait l'objet d'une lettre de l'Association pour la Défense Environnementale et la Protection de l'Ouest Montargois, à Pannes, signée de M. Raymond Prochasson, son président, qui m'a été remise le 16 janvier 2016 à Pannes.

L'argumentaire, hostile au projet, souligne les points suivants :

-le gisement des déchets à traiter ne peut se limiter aux 38 exploitations sous contrat et au rayon de collecte de 30 km. Les conséquences bactériologiques et les odeurs des aires de lavage suscitent des craintes.

-la pollution atmosphérique par la torchère (CO<sub>2</sub> et imbrûlés), de même les odeurs et les dangers sont minimisée dans le dossier et dans l'avis de l'autorité environnementale

-la pertinence de l'épandage dans un secteur qui est en zone vulnérable nitrates est contestée

-le site est trop proche des habitations, les camions trop nombreux.

La conclusion a une forte connotation polémique qui lui retire une bonne part de sa crédibilité : choix sans concertation des élus, faire la fortune de nouvelles entreprises privées sous prétexte d'écologie, et enfin sortie intentionnelle de l'enquête en période de fêtes

Le commissaire enquêteur



G.KIRGO